

Arrêté fixant la composition du jury du concours réservé de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2024

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu Le décret du 23 novembre 1994 fixant les modalités d'accès aux concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu Le décret du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- Vu Le décret du 23 décembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps des infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'Etat, notamment son article 13 ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier ;
- Vu Les propositions de la présidente de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du concours réservé d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier est constitué comme suit :

Présidente

Madame Mélanie LAROCHE-GHRISSI
Secrétaire générale adjointe

DSDEN du Pas-de-Calais (62)

Vice-président

Monsieur Ahmed CHENITI
Personnel de direction

Lycée Guy Mollet d'Arras (62)

Membres du jury

Madame Delphine BELLYNCK
Infirmière conseillère technique

DSDEN du Pas-de-Calais (62)

Madame Hélène BRABANT
Infirmière

Lycée Jacques le Caron d'Arras (62)

Madame Muriel DEHAY
Infirmière conseillère technique

Rectorat de Lille (59)

Madame Aurélie LAROCHE
Infirmière

Collège Gernez Rieux de Ronchin (59)

Monsieur Thierry THUEUX
Personnel de direction

Collège Anatole France de Nœux-les-Mines (62)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 14 février 2024

Pierre MOYA

